

Programme de la santé environnementale (PSE)
Direction générale des opérations réglementaires et de l'application de la loi (DGORAL), Santé
Canada
391 avenue York
Winnipeg MB R3C 0P4

4 décembre 2025

Tracy Lachine
Gestionnaire de projet
Région des Prairies et du Nord
Agence d'évaluation d'impact du Canada

Envoyée par courriel à : project6allseasonroad-projet6routetoutessaison@iaac-aeic.gc.ca

**Objet : Commentaires émis par Santé Canada à propos du rapport provisoire d'évaluation
environnementale et des conditions potentielles formulées dans le cadre de l'évaluation
environnementale pour le Projet 6 – Route toutes saisons reliant la Nation crie Manto Sipi, la Nation
crie Bunibonibee et la Première Nation de God's Lake**

Chère Tracy Lachine,

Nous remercions l'Agence d'avoir sollicité, le 7 novembre 2025, nos commentaires sur le rapport provisoire d'évaluation environnementale et les conditions potentielles formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale du Projet 6 – Route toutes saisons reliant la Nation crie Manto Sipi, la Nation crie Bunibonibee et la Première Nation de God's Lake (le projet), mené par Transport et Infrastructure Manitoba (le promoteur).

Santé Canada participe à l'examen de l'évaluation environnementale du projet à titre d'autorité fédérale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*. Sur demande, Santé Canada partage son expertise ou ses connaissances sur les impacts environnementaux potentiels d'un projet proposé sur la santé humaine.

Santé Canada a examiné les deux documents comme demandé et n'a aucun commentaire ni de modification à apporter au rapport provisoire d'évaluation environnementale. Santé Canada suggère toutefois ce qui suit en ce qui concerne les conditions potentielles formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale :

1. Retirer « les aliments traditionnels » de la condition 5.4.2.3 pour en améliorer la clarté et la mise en œuvre. La comparaison des résultats de surveillance de la condition 5.4.2.3 serait plus efficace si elle était axée sur la gestion et l'atténuation des effets du projet sur la qualité de l'air pour réduire les risques potentiels pour la santé associés à l'exposition par inhalation. Formulation suggérée :

5.4.2.3 comparant les résultats de la surveillance déterminée à la condition 5.4.2.2 avec les *Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant* et les critères de réglementation de la qualité de l'air ambiant du Manitoba pour déterminer si des mesures d'atténuation modifiées ou supplémentaires sont nécessaires pour **réduire les**

... /2

~~contaminants dans les aliments traditionnels lié à les traiter~~ les dépassements attribuables au projet désigné.

2. Considérer l'ajout d'une condition pour vérifier l'exactitude de l'évaluation environnementale et confirmer l'efficacité des mesures d'atténuation pour les aliments traditionnels, dans le cas où la condition 5.4.2.3. se recentre sur la qualité de l'air. Les aliments traditionnels pourraient être examinés en apportant des ajouts ou des modifications aux conditions *3.8.1 la qualité de l'eau de surface* ou *3.4.2 la gestion des matériaux acidogènes et potentiellement acidogènes ou pouvant générer la lixiviation de métaux*, qui sont liées à la surveillance d'autres milieux environnementaux dans le document portant sur les conditions proposées.

Santé Canada recommande de prendre en compte les éléments suivants pour élaborer une condition relative aux aliments traditionnels :

- un suivi supplémentaire si :
 - les concentrations mesurées de contaminants potentiels diffèrent des hypothèses figurant dans l'étude d'impact environnemental ou dépassent les recommandations ou les normes applicables;
 - des collectivités expriment leurs inquiétudes.
- Ce suivi consisterait à mettre à jour l'évaluation des impacts potentiels sur la santé, à surveiller d'autres milieux environnementaux (dont les aliments traditionnels concernés) ou à adopter des mesures d'atténuation supplémentaires.
- Les décisions concernant l'étendue de tout suivi devraient être prises en collaboration avec les collectivités concernées et les autorités compétentes.

Veillez communiquer avec Paul Partridge à paul.partridge@hc-sc.gc.ca pour toute question concernant les commentaires de Santé Canada.

Veillez recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.

<Original signé par>

David Kitchen
Gestionnaire, Programme de la santé environnementale
Direction générale des opérations réglementaires et de l'application de la loi
Santé Canada

CC : Heather Jones-Otazo, Gestionnaire, Division de l'évaluation environnementale et des sites contaminés (DEESC), DGSESC, Santé Canada
Julie Anderson, Conseillère principale en santé environnementale, DEESC, DGSESC, Santé Canada
Matthew Goncalves, Spécialiste en coordination d'évaluation d'impact environnemental, DEESC, DGSESC, Santé Canada
Paul Partridge, Spécialiste de l'évaluation d'impact, PSE, DGORAL, Santé Canada
Ashley James, Spécialiste par intérim de l'évaluation d'impact, PSE, DGORAL, Santé Canada